

GAF / GAM : POINTS TECHNIQUES

Application de la réglementation générale fédérale en cours.

Rappel de quelques points :

Gestion des échauffements :

➤ EN FÉDÉRAL

- Fédérale B : temps de 3' pour toutes les catégories.
- Fédérale A :
 - Temps de 3' pour toutes les catégories
 - Temps de 35'' par gymnaste en individuel
 - Au saut, 2 essais maximum par gymnaste en équipe ou en individuel

➤ EN PERFORMANCE

- Temps de 5' pour les catégories sur les programmes performance, filières nationale et régionale.

En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes. Au saut les gymnastes peuvent réaliser 4 sauts d'échauffement au maximum. Aux barres asymétriques 1' par gymnaste avec un premier passage de 20'' et un second passage de 40''.

- Temps de 7' pour les catégories sur le programme FIG aménagé.

En individuel, durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès = 1'20'' par gymnaste. Gestion assurée par un des juges. Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes. Au saut les gymnastes peuvent réaliser 5 sauts d'échauffement au maximum. Aux barres asymétriques deux passages de 40'' pour chaque gymnaste.

Engagements/Forfaits :

Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, obligatoirement via l'interface EngaGym et de demander un repêchage si besoin. A faire avant le lundi suivant la compétition en dernier délai pour pouvoir être repêché.

Déclarations des modifications de composition d'équipe :

- Jusqu'à 5 jours avant la compétition (le lundi pour une compétition débutant le samedi), les modifications sont à réaliser via l'interface EngaGym à partir du site www.ffgym.fr. Seules les modifications conformes à la réglementation et validées par le gestionnaire de compétition sont prises en compte ;
- À moins de 5 jours de la compétition, seules les modifications liées à un remplacement de gymnaste pour raison médicale sont acceptées. Un certificat médical doit obligatoirement être fourni.

Montée d'agrès :

Pour toutes les catégories, montée possible des 2 porte-mains de 5 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure).
Pour les compétitions départementales, la demande est à réaliser auprès du responsable des juges avant la réunion des juges de début de la compétition.